



Domaine Clemow Est

Plan de district
de conservation
du patrimoine



Ville d'Ottawa, 2011

REMERCIEMENTS

Le Plan de district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est résulte d'une collaboration entre la Ville d'Ottawa et les membres de la collectivité. Les efforts des résidents ont été grandement appréciés, et la Ville tient particulièrement à remercier les personnes suivantes :

John McLeod
John Leaning
Cheryl Casey
Gouhar Shemdin
Frank Oates
Joan Bard Miller
Bill Price
Scott Whamond (CCPBO)
Sue Millar (stagiaire d'été)



TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
LISTE DES FIGURES	5
1.0 SYNTHÈSE DU PLAN.....	7
2.0 CADRE STRATÉGIQUE.....	7
<i>LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO.....</i>	8
PLAN OFFICIEL DE LA VILLE D'OTTAWA.....	8
DÉCLARATION DE PRINCIPES PROVINCIALE DE 2005.....	8
3.0 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS.....	9
4.0 LIMITES DU DISTRICT.....	10
5.0 ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE CULTURELLE ET DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES	12
5.1 ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE CULTURELLE	12
5.2 DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES	14
6.0 ANALYSE DU DISTRICT	15
<i>Géographie</i>	15
6.1 ANALYSE HISTORIQUE	15
6.1.1 <i>Histoire du Glebe.....</i>	15
6.1.2 <i>Agglomération rurale.....</i>	16
6.1.3 <i>Première croissance urbaine.....</i>	17
6.1.4 <i>Croissance urbaine et densification</i>	19
6.1.5 <i>Aménagement du parc Central.....</i>	25
6.1.6 <i>Aménagement du domaine Clemow Est.....</i>	27
6.2 ANALYSE ARCHITECTURALE	36
6.3 PAYSAGE CULTUREL.....	42

7.0	LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	44
	<i>Permis de modification du patrimoine.....</i>	<i>44</i>
	<i>Lignes directrices en matière de conception.....</i>	<i>44</i>
	<i>Objectifs.....</i>	<i>45</i>
7.1	LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS JOUANT UN RÔLE DE CONTRIBUTION	47
7.1.1	<i>Conservation et entretien</i>	<i>47</i>
7.1.2	<i>Modifications et ajouts à des bâtiments jouant un rôle de contribution.....</i>	<i>53</i>
7.1.3	<i>Aménagement paysager privé.....</i>	<i>54</i>
7.2	LIGNES DIRECTRICES VISANT LES AMÉNAGEMENTS INTERCALAIRES DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	55
7.2.1	<i>Nouveaux bâtiments.....</i>	<i>55</i>
7.3	MODIFICATIONS NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE	55
7.4	PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE DÉLIVRÉS PAR LE PERSONNEL DE LA VILLE.....	56
8.0	BIBLIOGRAPHIE	57
9.0	RÉFÉRENCES DES FIGURES	58

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Limites du district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est	11
Figure 2 : Warren Soper	20
Figure 3 : Thomas Ahearn	20
Figure 4 : Carte des parcours de l’OCPR et de l’OESR en 1891	22
Figure 5 : Frederick Todd	23
Figure 6 : Parcs proposés dans le Plan pour Ottawa de Frederick Todd	24
Figure 7 : Le parc Central à l’est de la rue Bank	25
Figure 8 : Parc Central et ruisseau Patterson	26
Figure 9 : Henrietta Adelaide Clemow	27
Figure 10 : William F. Powell	28
Figure 11 : Le parc Central en 2010	29
Figure 12 : Massifs de fleurs dans le parc Central, vers 1911	29
Figure 13 : Plan enregistré illustrant le lotissement de 1906 des secteurs situés à l’ouest et à l’est de la rue Bank, connus sous les noms de parc Clemora ou domaine Clemow.	30
Figure 14 : Plan enregistré illustrant le lotissement de 1912 de l’îlot L, un terrain appartenant à Henrietta Clemow.....	31
Figure 15 : Plan enregistré illustrant le lotissement de 1912 du terrain situé entre les avenues Clemow et Glebe, appartenant à l’origine à William F. Powell....	32
Figure 16 : Piscine Champagne, 1922	33
Figure 17 : Maison J.J. Codville (aujourd’hui l’ambassade de la Pologne).....	34
Figure 18 : Maison Powell, 85, avenue Glebe.....	35
Figure 19 : Résidence Plaunt, 1, avenue Clemow	35

Figure 20 : 20, avenue Clemow	37
Figure 21 : Répartition des styles architecturaux	38
Figure 22 : 66, avenue Glebe	39
Figure 23 : 18, avenue Clemow	40
Figure 24 : Maison Powell, 85, avenue Glebe.....	41
Figure 25 : Ruisseau Patterson et pont de la rue O'Connor	42
Figure 26 : Escalier de pierres menant du parc Central à la rue Bank	43
Figure 27 : Vue du parc Central en direction est depuis la rue Bank.....	47
Figure 28 : Toit en tuiles d'argile	48
Figure 29 : Parement en stuc lisse au 85, avenue Glebe	50
Figure 30 : Porte en bois.....	50
Figure 31 : Fenêtres en bois.....	51
Figure 32 : Porche sur l'avenue Glebe	51
Figure 33 : Porche sur l'avenue Clemow	52
Figure 34 : Bordure de pignon et faîteau décoratifs.....	52
Figure 35 : Consoles d'avant-toit en bois	52
Figure 36 : Lampadaires et arbres de rue le long de l'avenue Clemow.....	52
Figure 37 : Bâtiment de catégorie 3 aux 74-76, avenue Glebe.....	52

1.0 SYNTHÈSE DU PLAN

Le Plan de district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est a pour objectif de déterminer les éléments patrimoniaux qui définissent le caractère du district et de définir un cadre permettant de protéger sa valeur au plan du patrimoine culturel. Cette démarche sera possible grâce à l'application de lignes directrices destinées à garder et à conserver les ressources patrimoniales du district, et grâce à l'élaboration de lignes directrices permettant aux aménagements futurs d'enrichir et de mettre en valeur le caractère du district. Le Plan vise à fournir des lignes directrices de gestion du secteur, afin d'aider les urbanistes, les propriétaires, les architectes, les décideurs et les promoteurs à mettre en valeur et à conserver les ressources du secteur.

Le présent Plan a été élaboré en trois parties : une analyse et une étude historiques et architecturales du district, une évaluation individuelle de l'importance des édifices situés dans le district proposé et l'élaboration de lignes directrices aidant à administrer le secteur dans les années à venir.

Le domaine Clemow Est demeure une enclave prisée de la classe moyenne supérieure du quartier Glebe d'Ottawa. Des préoccupations liées à l'avenir de l'héritage de Noffke et aux pressions de densification ont mené à la demande de désignation du domaine Clemow Est et à la présente étude.

2.0 CADRE STRATÉGIQUE

Le district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est sera réglementé par des politiques municipales et provinciales : la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, révisée en 2005, le Plan officiel de la Ville d'Ottawa et la Déclaration de principes provinciale (DPP).

LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO

La *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* régit la protection des ressources patrimoniales sur le territoire provincial. On entend par propriété « désignée » un bien-fonds officiellement protégé en vertu des dispositions de la Loi. Conformément à la partie V de la Loi, modifiée le 28 avril 2005, une municipalité peut, par voie de règlement, désigner tout secteur comme constituant un district de conservation du patrimoine pour sa valeur au plan du patrimoine culturel. Si une municipalité choisit de désigner un district de conservation du patrimoine sur la base de ces dispositions, un plan de district doit être adopté. Ce plan devra décrire la valeur et les attributs culturels du district et fournir les principes nécessaires à sa protection.

PLAN OFFICIEL DE LA VILLE D'OTTAWA

Le Plan officiel oriente l'aménagement futur d'Ottawa. Il offre un cadre pour la conservation des édifices à valeur patrimoniale d'Ottawa. L'élaboration du Plan de district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est a été entreprise en vertu de l'article 2.5.5.2 du Plan officiel :

« Des groupes de bâtiments, de paysages du patrimoine culturel et de secteurs de la ville seront désignés districts de conservation du patrimoine en vertu de la partie V de la Loi sur le patrimoine. Toute demande de modification ou de démolition d'un bâtiment individuellement désigné ou se trouvant dans un district de conservation du patrimoine désigné, ou de construction d'un bâtiment dans un district de conservation du patrimoine sera accompagnée d'une étude d'impact sur le patrimoine culturel afin de garantir l'atteinte des objectifs de la Ville en matière de conservation. »

DÉCLARATION DE PRINCIPES PROVINCIALE DE 2005

La Déclaration de principes provinciale, émise aux termes de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, a pour objet de fournir aux municipalités de l'Ontario des directives liées à la planification et à l'aménagement du territoire. L'article 2.6 de la partie V de la DPP encadre la protection des ressources du patrimoine culturel, et stipule ce qui suit :

- « Les ressources du patrimoine bâti d'importance et les paysages du patrimoine culturel d'importance sont conservés; et
- l'aménagement et la modification d'emplacements peuvent être autorisés sur des terres adjacentes à des biens patrimoniaux protégés, si l'évaluation de l'aménagement et de la modification d'emplacements proposés a démontré que les caractéristiques patrimoniales des biens patrimoniaux protégés seront conservées.»

3.0 ÉNONCÉ DES OBJECTIFS

Le principal objectif du Plan de district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est consiste à fournir un cadre et des lignes directrices permettant de garantir la préservation et la mise en valeur du secteur connu sous l'appellation de domaine Clemow Est et situé dans le Glebe. Le domaine Clemow Est est un secteur du Glebe où l'on retrouve une forte concentration de maisons conçues par Werner E. Noffke, célèbre architecte d'Ottawa, au début du XX^e siècle. Le district est centré sur le parc Central et le ruisseau Patterson, un bras du canal Rideau, et fut essentiellement aménagé par William Powell et sa cousine Henrietta A. Clemow, qui en ont fait un quartier de banlieue de la classe moyenne supérieure.

Plus précisément, ce plan vise les objectifs suivants :

- **Assurer la conservation et la protection des bâtiments et des paysages qui contribuent au caractère patrimonial du domaine Clemow Est.**
- **Encourager la restauration permanente des bâtiments du district présentant une valeur au plan du patrimoine culturel.**
- **Orienter le changement de manière à ce que les nouveaux aménagements ou les modifications apportées à des bâtiments existants soient sensibles au caractère patrimonial du district.**

4.0 LIMITES DU DISTRICT

Les limites du DCP comprennent la partie est de l'ancien domaine Clemow, un secteur de maisons d'architectes construites au début du XX^e siècle autour du parc Central. Bon nombre de ces maisons donnent sur le parc Central, avec pour résultat que le district englobe également les secteurs du parc Central et du ruisseau Patterson. Ces limites ont été définies de manière à englober d'autres maisons d'architectes et des résidences correspondant au caractère patrimonial du district.

Tous les bâtiments situés à l'intérieur de ces limites ont été évalués au regard de leur contribution au district. La Ville d'Ottawa fait appel à un système de notation classant les bâtiments d'importance patrimoniale selon les catégories 1 à 4. Cette formule de notation est établie de manière à tenir compte des éléments patrimoniaux présents dans le district. La première motivation ayant mené à l'étude de ce district était la concentration de bâtiments conçus par Noffke et leur relation avec le parc Central. À ce titre, l'architecture et l'environnement ont été pondérés à 40 pour cent du résultat total et l'histoire à 20 pour cent. Un comité formé d'employés de la Ville et de membres de la collectivité a attribué les notes finales par consensus. On compte au total 56 bâtiments dans le district de conservation du patrimoine. Les formulaires d'examen du patrimoine individuels sont conservés dans les dossiers du Service de l'urbanisme et de la gestion de la croissance de la Ville d'Ottawa.

Les bâtiments classés dans les catégories 1, 2 et 3 sont considérés comme « jouant un rôle de contribution » dans le district. Ils contribuent à conférer au district un caractère et une valeur patrimoniaux d'ensemble. Les bâtiments de catégorie 4 ne jouent en revanche aucun rôle de contribution et présentent peu d'importance patrimoniale. La démolition de ces bâtiments pourrait être envisagée en fonction des projets de remplacement proposés.

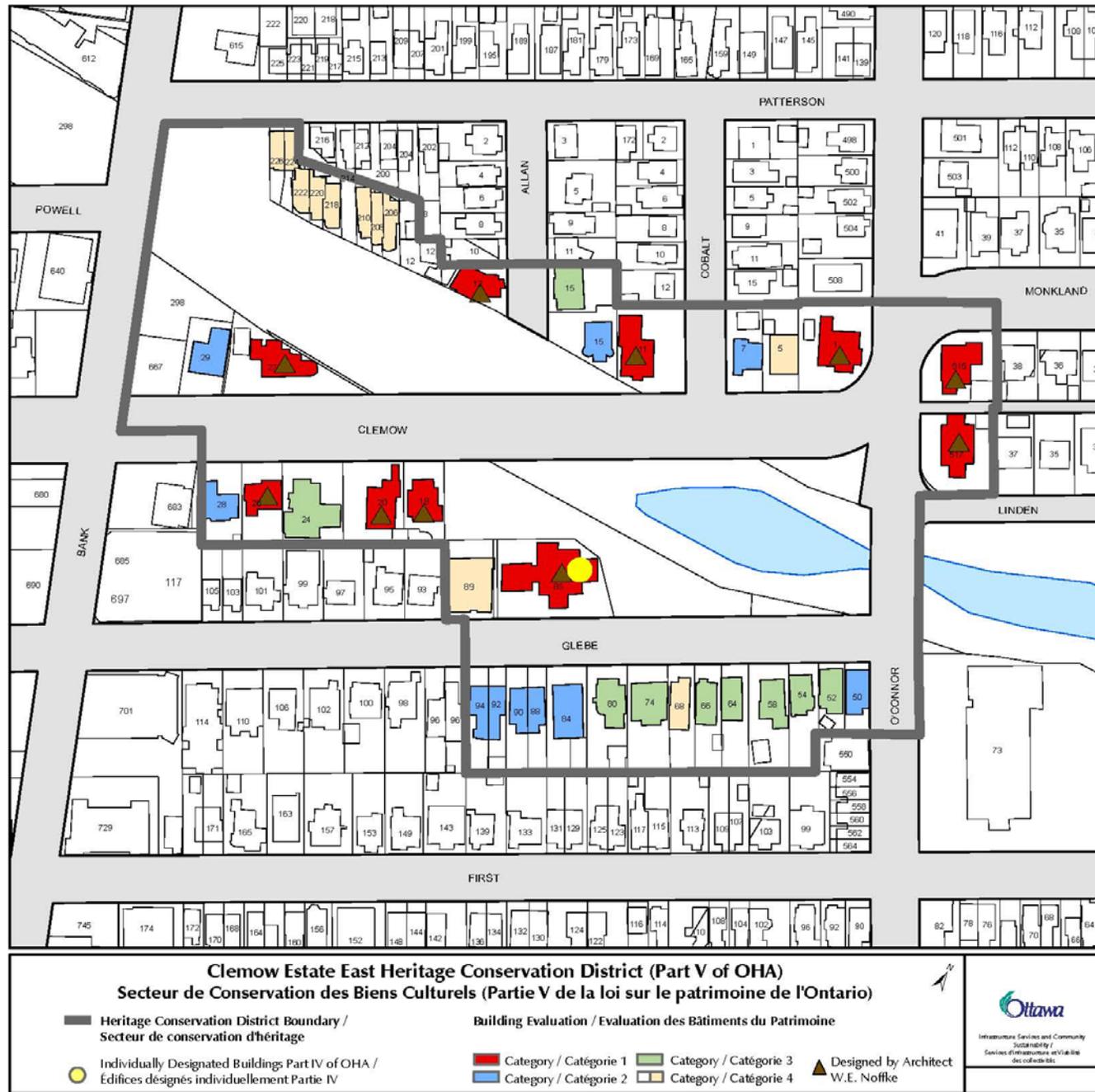


FIGURE 1 : LIMITES DU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE DU DOMAINE CLEWOW EST

5.0 ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE CULTURELLE ET DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

5.1 ÉNONCÉ DE VALEUR PATRIMONIALE CULTURELLE

Le domaine Clemow Est présente une valeur au plan du patrimoine culturel car il s'agit d'un des premiers quartiers de banlieue de classe moyenne supérieure d'Ottawa à être concentré autour d'un parc et à être constitué de nombreuses maisons d'architectes.

Le cœur du domaine est le parc Central, un aménagement du début du XX^e siècle conçu en tant qu'espace de loisirs passifs et représentatif des tendances de conception des parcs et des projets d'embellissement de la capitale nationale mis sur pied par la Commission d'amélioration d'Ottawa. Le parc Central fut l'un des premiers parcs de district créés à Ottawa et doit son importance à son association avec le plan des parcs et promenades d'Ottawa, dressé en 1903 par l'un des premiers architectes-paysagistes canadiens.

Le domaine Clemow Est constitue un bon exemple de quartier de banlieue de classe moyenne supérieure du début du XX^e siècle à Ottawa, avec son mélange éclectique de maisons adoptant divers styles architecturaux. L'arrivée du tramway sur la rue Bank en 1891 a permis aux ménages de classe moyenne supérieure, toujours plus nombreux, de quitter le centre-ville pour s'installer dans un secteur comptant des résidences imposantes, avec une population appartenant au même milieu social.

Le district du domaine Clemow Est comprend des maisons de styles architecturaux très éclectiques, dont beaucoup ont été dessinées par l'architecte W.E. Noffke. Bon nombre de grandes maisons imposantes donnant sur le parc constituent autant de points de repère dans le quartier et caractérisent la nature de banlieue de début du XX^e siècle. L'association avec l'un des architectes les plus marquants d'Ottawa est importante et ce quartier, avec dix maisons attribuées avec certitude à Noffke, représente probablement la plus forte concentration d'édifices conçus par Noffke dans toute la région d'Ottawa. L'influence de Noffke sur la conception de ce secteur est encore très évidente aujourd'hui.

Le domaine Clemow Est présente également une valeur patrimoniale en raison de l'association qu'on peut faire avec des personnages et des événements importants dans l'histoire d'Ottawa. Ce secteur était à l'origine le domaine de l'ancien sénateur Francis Clemow et de son beau-frère William. F. Powell, qui fut député conservateur pendant de nombreuses années. L'aménagement du domaine Clemow Est est attribué aux héritiers du domaine : William Powell, à qui l'on doit la réforme du

système policier d'Ottawa en tant que chef de la police à la fin du XIX^e siècle, et Henrietta A. Clemow, la fille de Francis Clemow. Henrietta Clemow et son cousin William Powell ont créé la propriété immobilière Clemora afin de développer leur domaine respectif dans le Glebe. Henrietta représente à Ottawa un exemple inhabituel de femme célibataire qui, la quarantaine venue, a choisi de se lancer dans la spéculation immobilière au début du XX^e siècle.

5.2 DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

Voici les caractéristiques du domaine Clemow Est qui incarnent sa valeur d'exemple marquant de quartier de banlieue de classe moyenne supérieure du début du XX^e siècle :

- Les maisons dessinées par l'architecte Werner E. Noffke et situées aux 1, 11, 12, 18, 20, 26 et 27, avenue Clemow; au 12, place Allan, aux 515 et 517, rue O'Connor; ainsi que la maison Powell située au 85, avenue Glebe.
- Le tracé des rues et les divisions des lots historiques entourant le parc Central.
- Le mélange éclectique de styles architecturaux, notamment le classicisme édouardien, le néocolonial espagnol, le Tudor renaissance et le mouvement Arts and Crafts.
- Le regroupement de maisons de style classique édouardien situées du côté sud de l'avenue Glebe.

Voici les caractéristiques du parc Central qui en font le point de convergence du domaine Clemow Est :

- Le parc Central en tant qu'élément organisateur autour duquel se constitue l'aménagement.
- La disposition des maisons dont la façade ou la cour arrière donne sur le parc Central, et l'interface entre les aménagements paysagers privés et publics.
- Le rôle de bande verte du parc Central traversant le quartier et la disposition des lots par rapport au parc et à la rue.

Voici les caractéristiques du domaine Clemow qui incarnent son association avec les premiers travaux de la Commission d'amélioration d'Ottawa :

- Les lampadaires qui longent l'avenue Clemow.
- Le parc Central, notamment :
 - L'agencement des promenades et des sentiers
 - Le lien avec le ruisseau Patterson et le pont de la rue O'Connor
 - Son utilisation comme espace de loisirs passifs
 - L'escalier de pierres à l'angle sud-ouest du district
 - L'escalier menant à la rue O'Connor à l'angle sud-est du district
 - L'escalier menant à la rue Bank à l'angle nord-ouest du district
 - Les berges, la clôture et le mur de pierre du ruisseau Patterson

- L'agencement et la fonction traditionnelle de l'avenue Clemow, qui sert de parcours d'honneur reliant la promenade Reine-Élisabeth, via l'avenue Monkland

6.0 ANALYSE DU DISTRICT

GÉOGRAPHIE

Le quartier du Glebe, situé au sud du centre-ville d'Ottawa, est ceinturé par le Queensway au nord, le canal Rideau à l'est et au sud, et l'avenue Bronson à l'ouest. Le domaine Clemow Est se trouve dans la partie nord-est de ce quartier. Les limites proposées pour ce district de conservation du patrimoine sont généralement définies par la rue Bank à l'ouest, les avenues Patterson et Clemow au nord, la rue O'Connor à l'est et l'avenue Glebe au sud. Ce secteur a été aménagé sur une partie des terres concédées à Thomas Fraser vers 1800 et acquises par George Patterson en 1826.

6.1 ANALYSE HISTORIQUE

6.1.1 HISTOIRE DU GLEBE

Le Glebe fut l'un des premiers quartiers aménagés en dehors du centre urbain d'Ottawa, par suite de l'arrivée du tramway sur la rue Bank et du système d'allées. L'histoire du Glebe remonte à la fin du XVIII^e siècle, mais son aménagement n'a pas vraiment débuté avant la fin du XIX^e siècle. Le domaine Clemow Est a été l'un des premiers grands secteurs du Glebe à être aménagé à la fin du XIX^e siècle, grâce à la spéculation de promoteurs sur les maisons de classe moyenne supérieure. La présente section porte sur les débuts du Glebe dans son ensemble et sur l'aménagement du domaine Clemow Est dans le contexte global du Glebe.

6.1.2 AGGLOMÉRATION RURALE

Avant la création du Haut-Canada en 1791, les terres du Glebe actuel servaient de territoire de chasse aux Premières nations algonquines. En 1793, après la fondation du Haut-Canada, ces terres de forêt primaire et de marécages ont commencé à être défrichées puis loties pour former le nouveau canton de Nepean dans le comté de Dundas.¹ La terre a été arpentée compte tenu des exigences rurales et indépendamment de la topographie, un système d'arpentage appliqué dans tout le pays. Les terres ont été disposées en lots et en concessions. Dans le Glebe, les avenues Isabella, Glebe, Fifth et Broadway étaient ceinturées par l'avenue Bronson à l'ouest et la rue Main à l'est (avant la création du canal) pour former un lot.

La première tentative de colonisation des terres a été effectuée en 1792 par George Hamilton, qui avait reçu une concession de 60 000 acres, qu'il souhaitait offrir à 100 futurs pionniers. En 1797, aucune terre n'avait été colonisée et la concession fut donc annulée. Hamilton eut de la difficulté à coloniser la terre car le sol était essentiellement constitué de sable et de till, une terre agricole pauvre. Vers 1800, Thomas Fraser de Fraserville reprit la concession couvrant l'essentiel du territoire d'Ottawa et, dès 1812, revendit les concessions du secteur du Glebe à ses fils.²

Avant la construction du canal, aucun colon n'était enregistré dans le secteur. En 1826, au moment où débutait la construction du canal, George Patterson, chef de l'Intendance du canal, fit l'acquisition du lot G auprès de William Fraser et érigea une maison près de l'actuelle rive du canal et de l'avenue Patterson. Ce fut la première habitation enregistrée du secteur et elle est encore évoquée avec les noms du ruisseau Patterson et de l'avenue Patterson.³ Pendant la construction du canal, le secteur fut inondé, aussi loin vers l'ouest que la rue Lyon et le Queensway. Auparavant, le ruisseau Patterson coulait à l'ouest de l'église St. Matthew's et traversait l'actuel emplacement de l'église entre les rues Glebe et First, puis remontait vers le nord jusqu'à son extrémité actuelle.

¹ Leaning, John. *The Story of the Glebe*. M.O.M. Printing, octobre 1999.

² Ibid.

³ Ibid.

En 1836, une terre de dotation ecclésiastique de 178 acres, s'étendant d'ouest en est entre l'avenue Bronson et la rue Main actuelles, et du nord au sud entre les avenues Glebe et Fifth, était concédée à l'église d'Écosse à Bytown.⁴ Cette église allait devenir l'église presbytérienne St. Andrew's à l'angle de Kent et Wellington à la Haute-Ville. Le mot « glebe » (terre de dotation ecclésiastique) est issu du latin « gleba », qui veut dire « motte de terre ».⁵ Au moyen-âge, les recettes provenant des terres de dotation ecclésiastique contribuaient en Europe à payer les dépenses des paroisses. Ces terres de dotation ecclésiastique n'ont pas eu cette fonction au Canada; elles aidaient plutôt les églises à obtenir des fonds par la vente de terrains.⁶

La construction du canal Rideau commença en 1826 sous la direction du lieutenant-colonel John By des Royal Engineers. Ce canal avait pour objet de relier Montréal à Kingston sans avoir à traverser les terres américaines potentiellement hostiles le long du vulnérable fleuve Saint-Laurent. Le canal fut conçu à l'origine pour se diriger au nord vers le lac Dow et longer la rue Preston pour rejoindre la rivière des Outaouais aux chutes de la Chaudière, mais le colonel By lui fit contourner le Glebe pour atteindre Bytown et la colline du Parlement. Avec ce nouveau tracé, les limites sud et est du quartier actuel du Glebe étaient créées. Pendant la construction du canal, le marécage Dow fut inondé en raison de la présence du barrage St-Louis près de l'avenue Carling, ce qui allait donner lieu au lac Dow actuel, tandis qu'un barrage érigé le long de l'actuelle promenade Echo allait donner lieu à l'inondation des bras Patterson et Brown ainsi qu'au versant nord-est du parc Lansdowne. Une fois mise la touche finale des travaux à l'hiver 1831-1832, le colonel John By inaugura officiellement le canal Rideau le 24 mai 1832.⁷

6.1.3 PREMIÈRE CROISSANCE URBAINE

Après la concession à l'église d'Écosse des terres de dotation ecclésiastique en 1836, celles-ci furent divisées et louées jusqu'en 1875.⁸ En 1878, la terre de dotation ecclésiastique située à l'est du canal fut vendue et le reste des terrains situés à l'ouest du canal devinrent ce qu'on connaît actuellement comme le quartier du Glebe. Ultérieurement, l'église divisa les terres en quatorze lots de

⁴ Ibid.

⁵ *Merriam-Webster's Collegiate Dictionary, Tenth Edition*. Merriam-Webster Incorporated, 2002.

⁶ Leaning, John. *The Story of the Glebe*. M.O.M. Printing: octobre 1999.

⁷ Marsh, James H. "Building the Rideau Canal." *L'encyclopédie du Canada*. Fondation Historica du Canada, 2004.

⁸ Leaning, John. *The Story of the Glebe*. M.O.M. Printing: octobre 1999.

dix acres chacun, prévoyant ainsi louer des terrains aux fonctionnaires venus s'installer après la désignation d'Ottawa comme capitale en 1857. Malheureusement, le prix des terrains n'augmenta pas avant une trentaine d'années, avec l'arrivée du tramway et de l'automobile. Du milieu à la fin du XIX^e siècle, les terres de dotation ecclésiastique n'avaient pas une très grande valeur et étaient peu exploitées pour l'agriculture. On s'en servait surtout pour la culture maraîchère afin d'approvisionner les résidents urbains.⁹

La première route permanente construite dans le Glebe fut la rue Bank en 1865. Jusque là, la rue Bank ne se rendait qu'à la rue McLeod, son expansion vers le sud étant attribuable à l'activité commerciale. Mais la demande immobilière et l'intérêt croissant pour le secteur entraînèrent son prolongement vers le sud jusque dans le canton rural de Nepean, et par conséquent dans le Glebe. Les travaux débutèrent en 1865, sous la direction de William Powell's Ottawa et de la Gloucester Macadamized Road Company, qui voulurent en faire une route à péage entre McLeod et le pont Farmers, aujourd'hui le pont Billings et le domaine Billings. À l'époque, William Powell était député provincial et possédait dans les années 1870 la moitié sud du lot G, situé entre les avenues Patterson et Glebe. Mutchmor, à qui appartenait la partie sud du Glebe, fit don de ses terrains pour la construction de la rue Bank. En 1866, cette voir traversait le ruisseau Patterson et le canal sur des ponts de bois, utilisé jusqu'en 1912.¹⁰ La rue Bank fut achevée en 1868 et servait à assurer le service d'autobus hippomobile jusqu'au champ de foire de la Société agricole d'Ottawa, aujourd'hui le parc Lansdowne. Bien qu'elle fût la seule route du Glebe, la rue Bank était la principale force dynamique derrière le développement urbain et la croissance du quartier.

Dans les années 1870, le Chemin de fer Atlantique-Canadien était construit le long de l'actuel Queensway.¹¹ Son tracé correspondait à l'origine à celui d'une voir ferrée privée appartenant au marchand de bois J. R. Booth, qui l'utilisait pour joindre New York et Boston, et pour atteindre les nouvelles terres à l'est de la baie Georgienne. En 1905, le Chemin de fer Atlantique-Canadien devenait la Grand Trunk Railway et servait à relier la ligne principale à Ottawa.

Avec le prolongement de la rue Bank, des immeubles commerciaux commencèrent à apparaître à la fin des années 1860 et au début des années 1870. Parmi les grands immeubles commerciaux de l'époque figurait l'hôtel Grove, construit par William Powell en 1873 dans le secteur de l'actuel domaine Clemow Est. Cet hôtel de pierre devint une résidence en 1891 mais fut démoli en 1907. À la fin

⁹ Ibid.

¹⁰ Ibid

¹¹ Farr, D.M.L. *A Church in the Glebe: St. Matthew's Ottawa, 1898-1988: a history prepared for the occasion of the 90th anniversary of St. Matthew's Church*. St. Matthew's Anglican Church, Ottawa: 1988.

des années 1870, une dépression frappa et les aménagements commerciaux et résidentiels dans le Glebe connurent un ralentissement jusque dans les années 1890, où l'on observa une reprise attribuable à trois événements clés.

6.1.4 CROISSANCE URBAINE ET DENSIFICATION

À la fin du XIX^e siècle, le Glebe était encore une collectivité rurale. En 1888, on ne comptait que 43 habitations dans le secteur.¹² Un vaste champ s'étendait entre l'avenue Patterson, le ruisseau, la rue Bank et la rue Elgin, et la plus grande partie de la zone située à l'ouest de Bronson était constituée de forêt secondaire. Toutefois, l'arrivée des tramways électriques en 1891, le lotissement des terres situées à l'est de la rue Bank et la construction du réseau d'allées et de parcs ont eu de grandes répercussions sur le rythme de l'urbanisation dans le Glebe à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

LOTISSEMENT DES TERRES

C'est à l'occasion d'un boum économique survenu au tournant du siècle que l'un des premiers aménagements a été réalisé sur les terres de dotation ecclésiastique avec leur division en lots résidentiels. Des maisons furent d'abord construites du côté est de la rue Bank, entre les avenues Glebe et Fifth, puis vers le sud sur l'avenue Fifth, sur les terres de Mutchmor.

LES TRAMWAYS D'OTTAWA

Le développement du transport en commun par tramway électrique a servi de catalyseur au développement urbain des villes nord-américaines de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle. Avant le développement du réseau de tramways, la plupart des gens étaient obligés d'habiter à distance de marche de leur lieu de travail. Le tramway allait leur offrir la liberté de mouvement nécessaire pour habiter à l'extérieur du cœur de la ville et se déplacer facilement jusqu'au centre-ville pour travailler et profiter d'autres commodités. Partout en Amérique du Nord, le développement des quartiers résidentiels s'est fait le long des parcours des tramways vers l'extérieur des centres-villes. Bon nombre de villes ont été le théâtre de la création de banlieues de tramway isolées des

¹² Leaning, John. *The Story of the Glebe*. M.O.M Printing: octobre 1999.

lotissements résidentiels desservis par le réseau de tramways. Ces secteurs correspondent aux banlieues d'aujourd'hui axées sur l'automobile. À la fin du XIX^e siècle, l'essor du tramway électrique a eu une incidence considérable sur la configuration d'Ottawa et contribua au développement du secteur du domaine Clemow Est.

En 1889, l'idée de prolonger les lignes de tramway afin de desservir une plus grande partie de la ville et d'exploiter la nouvelle technologie de l'électricité mena à la création de l'Ottawa Electric Street Railway (OESR). En 1890, la Ville d'Ottawa se fit proposer par W.H. Howland, ancien maire de Toronto et président de la Banque Impériale, de construire cinq lignes de trains électriques et de les mettre en service en 1892. Le Conseil municipal accepta la proposition de Howland mais, ce dernier n'ayant pas été en mesure de fournir une garantie dans les mois suivants, finit par attribuer de justesse (12 voix contre 10) le contrat à deux entrepreneurs de la région, Thomas Ahearn et Warren Soper.¹³ Soper et Ahearn étaient déjà connus à Ottawa pour avoir électrifié les lampadaires des rues à partir de la centrale électrique de l'Ottawa Electric Company sur l'île Victoria, près des chutes de la Chaudière.¹⁴



FIGURE 3 : THOMAS AHEARN



<http://www.octra> FIGURE 2 : WARREN SOPER

Le tracé convenu démarrait du carrefour des rues Rideau et Wurtemberg à l'ouest, longeait la rue Rideau vers Wellington et jusqu'à O'Connor; au sud sur O'Connor jusqu'à Albert; à l'ouest sur Albert jusqu'à Broad et au nord jusqu'à la gare du CP. Les autres grandes lignes devaient desservir le sud sur Elgin, entre Wellington et Catherine; au sud également sur Bank d'Albert à 100 pieds au-delà de l'accès au parc Lansdowne et au nord depuis Rideau soit sur Dalhousie ou Cumberland.¹⁵

Un certain nombre d'autres prolongements et d'extension de services ont également été proposés, et on peut examiner la carte des lignes de l'OESR à la figure 3 ci-dessous. En juin 1891, les premiers tramways électriques circulaient sur quatre grandes lignes : ligne principale, ligne de la rue Bank, ligne New Edinburgh et ligne Elgin.¹⁶ Le trajet inaugural démarra à la Grange de la rue Albert pour aller rejoindre la ligne de la rue Bank jusqu'au parc Lansdowne; le trajet de deux milles et demi dura 12 minutes, à une vitesse de pointe de 15 milles à l'heure. Les tramways électriques circulèrent à Ottawa sur de nombreux parcours différents jusqu'en 1959, lorsqu'ils furent retirés de la circulation et les voies enlevées.¹⁷

L'arrivée du tramway électrique circulant le long de la rue Bank pour desservir le parc Lansdowne a grandement contribué au développement du Glebe au début du XX^e siècle. La ligne de tramway offrait un accès facile au centre-ville et a permis aux résidents de la classe moyenne d'habiter des résidences plus vastes construites sur de grands terrains.

¹⁵ McKeown, Bill. *Ottawa's Streetcars*. Railfare Books: Pickering. 2004

¹⁶ OC Transpo. "History of Public Transit in Ottawa." http://www.octranspo.com/about_main_696.htm

¹⁷ McKeown, Bill. *Ottawa's Streetcars*. Railfare Books: Pickering. 2004

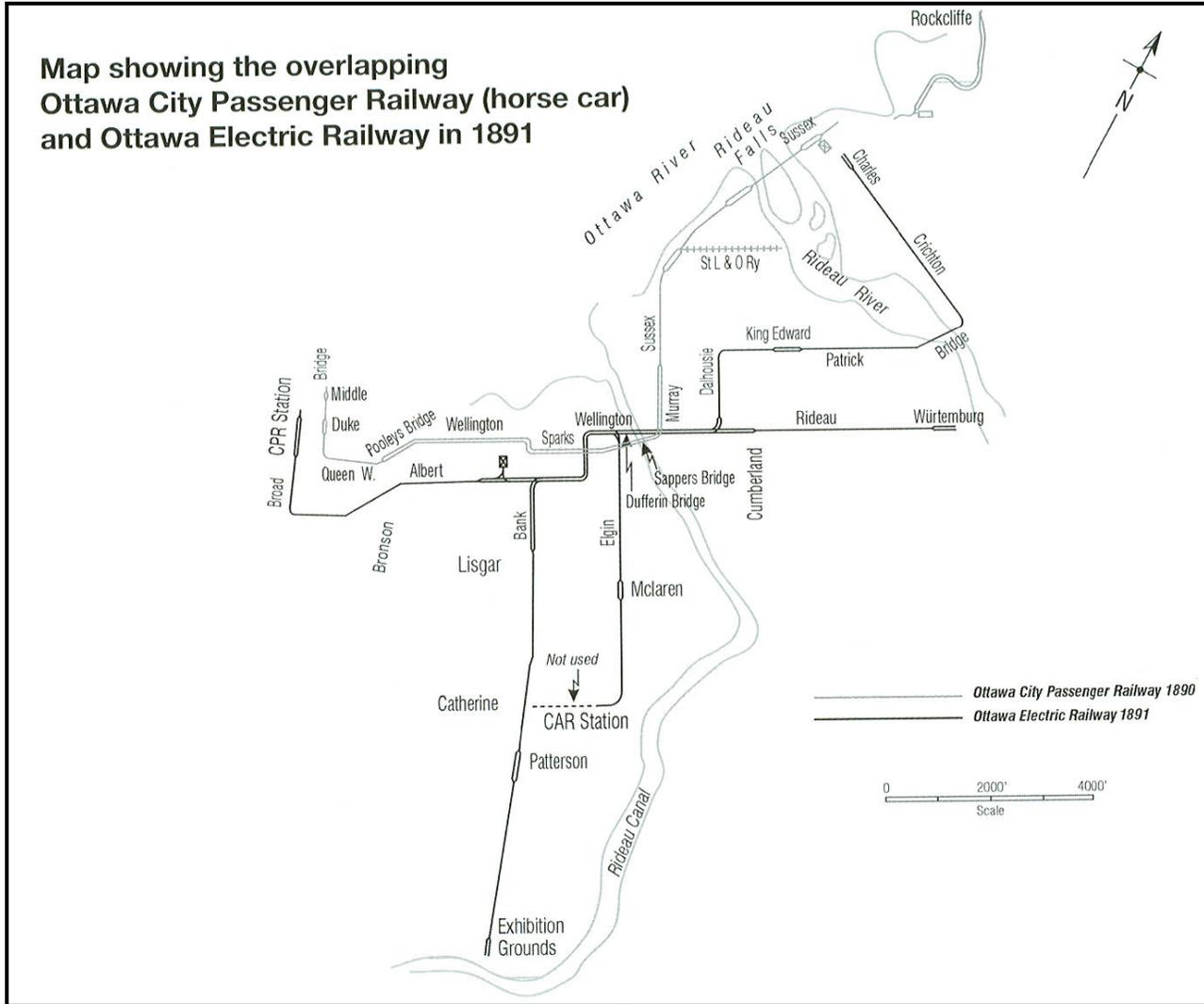


FIGURE 4 : CARTE DES PARCOURS DE L'OCPR ET DE L'OESR EN 1891

LE PLAN DE FREDERICK TODD POUR LA COMMISSION D'AMÉLIORATION D'OTTAWA

Le premier ministre Wilfrid Laurier a fondé la Commission d'amélioration d'Ottawa (CAO) en 1899 dans le but d'embellir la ville et de « créer une ville digne de son titre de capitale ». ¹⁸ La CAO se vit octroyer un budget annuel de 60 000 \$ et rendait compte directement au ministre des Finances, W. S. Fielding. En 1903, la CAO chargea le jeune architecte-paysagiste Frederick G. Todd de préparer un plan d'aménagement paysager pour la capitale. Frederick Todd, l'un des premiers architectes-paysagistes au Canada, fonda son entreprise à Montréal en 1900. Il était très respecté malgré son jeune âge car il avait travaillé au bureau de Frederick Law Olmstead, le premier architecte-paysagiste américain, de 1896 à 1900. La firme était célèbre en Amérique du Nord pour son travail avec la série de parcs reliés Emerald Necklace à Boston, à Central Park à New York et dans la conception originale du parc du mont Royal à Montréal. ¹⁹

En août 1903, Frederick Todd présenta son plan préliminaire à la Commission d'amélioration d'Ottawa. Ce plan proposait qu'un réseau de parcs fédéraux relie les édifices du Parlement, le canal Rideau et la Ferme expérimentale centrale. Il suggérait également l'aménagement d'une série de parcs régionaux, urbains et suburbains sur tout le territoire de la ville. Ces recommandations et leur application contribuèrent à l'essor du Glebe au début du XX^e siècle.

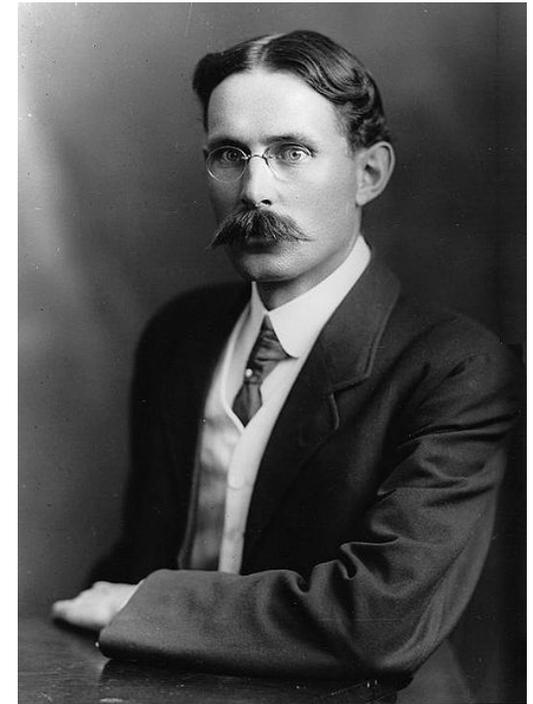


FIGURE 5 : FREDERICK TODD

¹⁸ Taylor, John. (1989) "City form and capital culture: Remaking Ottawa." *Planning Perspectives*. 4:1 pp. 79-105

¹⁹ Gordon, David L.A. "Frederick G. Todd and the Origins of the Park System in Canada's Capital". *Journal of Planning History*. 2002;1;29-57

Le Plan de Frederick Todd recommandait à la CAO de construire une promenade reliant les édifices du Parlement aux autres secteurs importants de la ville et d'aménager un parcours d'honneur. Toutefois, deux obstacles majeurs se dressèrent dans la conception des promenades dans le secteur du Glebe. Le premier avait trait à l'emplacement du parc Lansdowne et de ses écuries longeant le canal, et le second concernait la cour à bois et de triage Fraserfield jouxtant le lac Dow.²⁰ En prévision d'une visite du prince de Galles en 1908, la CAO entreprit la construction de deux promenades en même temps. La première avait un tracé

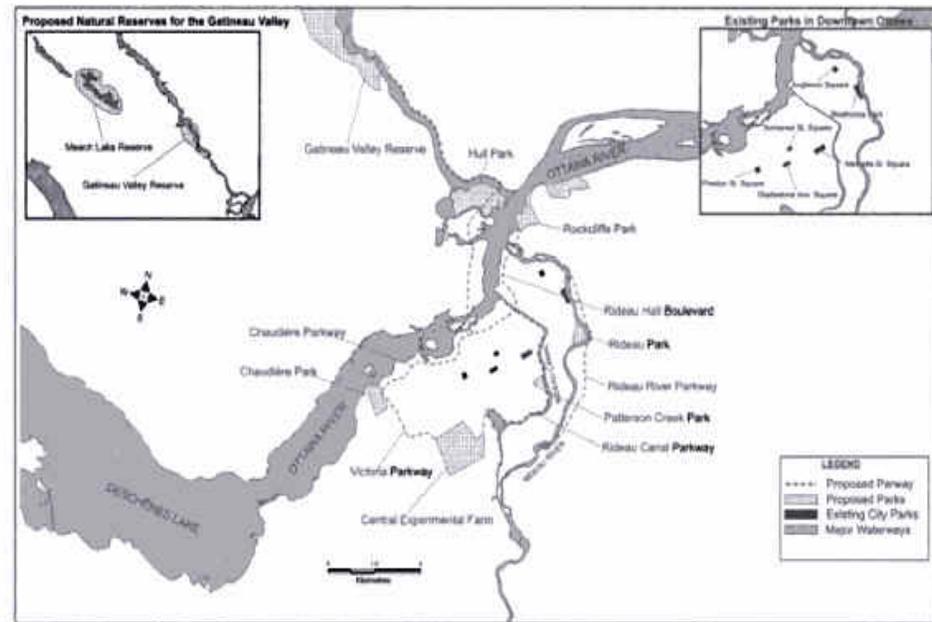


FIGURE 6 : PARCS PROPOSÉS DANS LE PLAN POUR OTTAWA DE FREDERICK TODD

traversant par le milieu le parc Lansdowne puis la route sur digue du lac Dow. En 1903, la CAO fit l'acquisition du bras mort du ruisseau Patterson afin d'y construire la seconde promenade. Bien que la Commission ait eu au départ l'intention d'utiliser l'avenue Glebe, qui était parallèle à l'actuelle avenue Carling, pour aménager cette promenade, l'emplacement de la cour de triage a eu pour résultat qu'on a plutôt utilisé l'avenue Clemow. En 1907, la Commission draina et remblaya la zone du ruisseau Patterson en vue de créer le parc Central et les avenues Clemow et Monkland, autant d'éléments du réseau de promenades reliant le Parlement, la Ferme expérimentale et la promenade Island Park.²¹ Construite

²⁰ Gordon, David L.A. "Frederick G. Todd and the Origins of the Park System in Canada's Capital". *Journal of Planning History*. 2002;1;29-57

²¹ Ibid.

sur le remblai du ruisseau Patterson, la promenade Clemow-Monkland était conçue en lots urbains, en contraste avec le lotissement rural d'origine des terrains. Les lots attenants ont été vendus et assortis de contrôles de planification rigoureux, selon lesquels les propriétaires devaient se soumettre à des vérifications de conception de la part de la CAO. La promenade Clemow-Monkland a été conçue pour être un parcours très attrayant, surtout le long de l'avenue Clemow dans le secteur du domaine Clemow Est, où de larges terre-pleins ont été construits et plantés d'ormes d'Amérique.

La promenade qui traversait le parc Lansdowne a existé jusqu'en 1926. Puisque la promenade Clemow-Monkland ne pouvait pas devenir une véritable promenade, ne menant nulle part, les successeurs de la CAO, la Commission du district fédéral puis la Commission de la capitale nationale ont tenté de se débarrasser des responsabilités entourant la promenade Clemow-Monkland. Avec le prolongement des lignes de tramway électrique sur la rue Bank, le lotissement des terres de dotation ecclésiastique et la création des promenades le long du canal, cette collectivité suburbaine connut une croissance rapidement au cours de la première moitié du XX^e siècle.

6.1.5 AMÉNAGEMENT DU PARC CENTRAL



FIGURE 7 : PARC CENTRAL, À L'EST DE LA RUE BANK

Le parc Central fut l'un des premiers parcs de district créés par la Commission d'amélioration d'Ottawa (CAO) au début du XX^e siècle. Une grande partie du rapport remis à la CAO par Frederick Todd en 1903 traitait d'un réseau régional de parcs constitué de parcs régionaux, suburbains et de districts. Le plan de Frederick Todd trouvait un écho dans la théorie de planification City Beautiful, un mouvement populaire au début du XX^e siècle. Ce plan encourageait l'aménagement de parcs et d'espaces ouverts en raison de leurs avantages aux plans « mental, physique et moral »²². Conformément à la théorie de l'époque, Frederick Todd était d'avis qu'un accès à une variété d'espaces ouverts (vastes, parcs naturels et réserves ou encore parcs et places

²² Todd, Frederick.. "Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission", août 1903.

municipaux) serait bénéfique pour les résidents d'Ottawa et conviendrait au statut d'une capitale.²³ Ces idées de la fin de l'ère victorienne sur les parcs étaient évoquées dans le rapport de Frederick Todd :

« ...de vastes étendues de forêt sauvage pouvant être éternellement préservées pour que puissent en profiter les gens souhaitant échapper à la foule de la ville le temps d'une journée, souhaitant errer dans les bois parmi les oiseaux les plus farouches, et où le tapis moussu de la nature est encore abondant et vierge »²⁴

L'aménagement du « parc du ruisseau Patterson » figurait dans le plan de 1903 de Frederick Todd (se reporter à la figure 6). Même si Todd n'avait pas été embauché pour mettre en œuvre son plan dans les années suivant la publication de son rapport, le secteur du ruisseau Patterson fut acquis par la CAO et le parc Central fut finalement achevé en 1912, devenant l'un des premiers parcs du plan à être aménagé. Plutôt que de suivre le concept de Frederick Todd consistant à préserver la beauté naturelle du ruisseau Patterson, la CAO choisit plutôt de murer le ruisseau, de le remblayer à l'ouest de la rue O'Connor et d'aménager des parterres de fleurs et des sentiers officiels. La CAO fit l'objet de critiques sévères dans son application du plan de 1903 de Frederick Todd. Dans les commentaires émis concernant le parc Central, l'architecte d'Ottawa et commissaire de la CAO Colbourne Meredith nota que « tout a été fait de la



FIGURE 8 : PARC CENTRAL ET RUISSEAU PATTERSON

²³ Gordon, David L.A. "Frederick G. Todd and the Origins of the Park System in Canada's Capital. *Journal of Planning History*. 2002;1;29-57

²⁴ Todd, Frederick.. "Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission." Août 1903.

mauvaise manière ». ²⁵

6.1.6 AMÉNAGEMENT DU DOMAINE CLEMOW EST

Le domaine Clemow Est fut l'un des secteurs aménagés au début du XX^e siècle dans le Glebe. Il constitue un bel exemple de spéculation des promoteurs et de la promesse d'un style de vie typique des banlieues de l'époque. Les ménages de la classe moyenne supérieure recherchaient le décor champêtre de la campagne associé à la facilité d'accès au centre-ville et à sa proximité pour le travail et les autres commodités.

Trois acteurs clés sont à la source de la création du développement du quartier résidentiel et du parc Central qui le jouxte : les promoteurs, Henrietta Adelaide Clemow²⁶ et son cousin William Powell, et Werner E. Noffke, l'architecte qu'ils ont embauché pour dessiner de nombreuses maisons un peu partout dans le district, notamment les résidences les plus emblématiques.

HENRIETTA A. CLEMOW ET WILLIAM F. POWELL



FIGURE 9 : HENRIETTA ADELAIDE CLEMOW

²⁵ Meredith, Colbourne. Version annotée du document intitulé « Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission » de Frederick Todd, 1913

²⁶ « Henrietta Adelaide Clemow » est également appelée « Adelaide H. Clemow » ou « Ada Clemow » dans diverses publications.

Henrietta A. Clemow était la fille de l'honorable sénateur Francis Clemow, à qui l'avenue Clemow doit son nom. Le sénateur Francis Clemow est né à Trois-Rivières, au Québec, en 1821. Venu s'installer à Bytown en 1841, il commença vite une carrière de journaliste et fonda le journal *The Monarchist*. Il entreprit ensuite d'autres projets, notamment comme directeur commercial puis président d'Ottawa Gas Works.²⁷ Il fut nommé au Sénat par Sir John A. Macdonald en 1885 et y fut sénateur conservateur jusqu'à son décès en 1902. Unique héritière (le seul fils de Francis Clemow mourut précocement), mademoiselle Henrietta « Ada » Clemow hérita du domaine Clemow après la mort de son père en 1902. À l'époque, la plus grande partie comprise dans le district de conservation du patrimoine n'était toujours pas aménagée. Francis Clemow, William F. Powell, le célèbre cousin de Francis Clemow, devint gestionnaire du domaine et en orienta l'aménagement. Il est intéressant de noter que Henrietta Clemow resta engagée dans le projet, une attitude inhabituelle pour une femme de l'époque. William Powell hérita lui également de terres dans le secteur qui appartenaient à son père, William F. Powell Senior.²⁸ Ce dernier fut membre conservateur de l'Assemblée législative de 1854 à 1866. Il possédait l'essentiel du secteur situé au nord des terres de dotation ecclésiastique et à l'est de la rue Bank, jusqu'à sa mort en 1889. William Powell était également connu à Ottawa à la fin du XIX^e siècle, son rôle le plus important ayant été celui de chef du Service de police d'Ottawa. Nommé à ce poste en 1896, il y modifia de façon spectaculaire le mode de fonctionnement en instituant de meilleures méthodes de documentation et en mettant en service des patrouilles à vélo et un fourgon cellulaire. Il imposa par ailleurs aux agents de soigner leur tenue et de participer à un

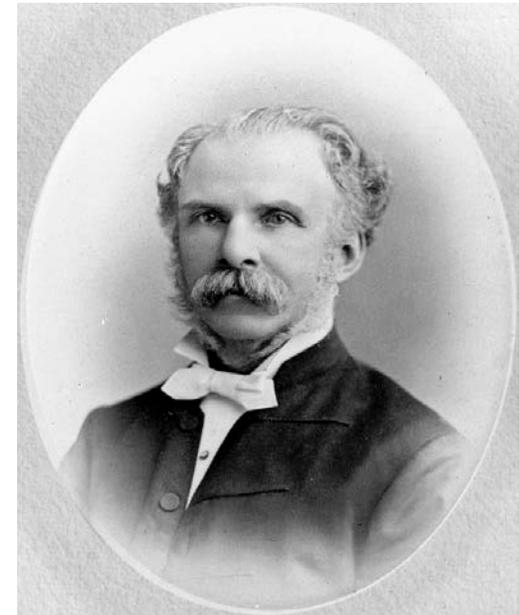


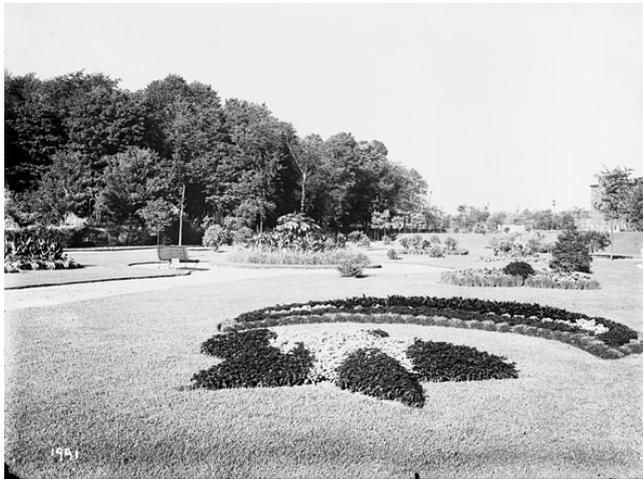
FIGURE 10 : WILLIAM F. POWELL

²⁷ Ottawa Collegiate Ex-Pupils Association. *A History of the Ottawa Collegiate Institute, 1843-1903*. The Mortimer Company Limited, 1904.

²⁸ William F. Powell ne portait pas habituellement le titre de « senior », qui a été ajouté dans le présent document à des fins de clarté, pour distinguer le père et le fils.

programme d'exercices. Les réformes de William Powell ont influé sur la gestion des forces de police jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.²⁹

Henrietta Clemow et William Powell créèrent la propriété immobilière Clemow-Powell (qui allait devenir la propriété immobilière Clemora) en vue d'aménager la vaste terre qu'ils possédaient à l'extrémité nord du Glebe. La Commission d'amélioration d'Ottawa draina leur terre dans le cadre du projet d'aménagement des Driveways et le secteur fut prêt à être aménagé dans la première partie du XX^e siècle.³⁰ Powell et Clemow subdivisèrent les terrains à partir de 1906 en lotissant le terrain situé entre les avenues Patterson et Glebe (qui s'appelait alors l'avenue Carling), à l'ouest de la rue Bank, pour créer le « parc Clemora » (se reporter à la figure 10). Plus tard, en 1912, Clemow et Powell subdivisèrent leur terrain se trouvant du côté est de la rue Bank, entre les avenues Glebe et Clemow. Cette dernière subdivision qui ceinturait le parc du ruisseau Patterson correspondait à la partie est du domaine Clemow comprise dans le district de conservation du patrimoine (se reporter à la figure 11). Le secteur fut aménagé en banlieue destinée à la classe moyenne supérieure, avec des maisons imposantes longeant le bucolique parc Central et le ruisseau Patterson. Peu après ce lotissement, la propriété immobilière Clemow-Powell retint les services de W. E. Noffke, un architecte de la région, pour construire de nombreuses maisons dans le secteur. On compte dix maisons dessinées par Noffke dans le district et au moins une autre susceptible d'avoir été également conçue par lui.



²⁹ Taylor, John. *Ottawa: An Illustrated History*. James Lorimer & Company, 1986.

~ IDIU.



FIGURE 11 : PARC CENTRAL EN 2010

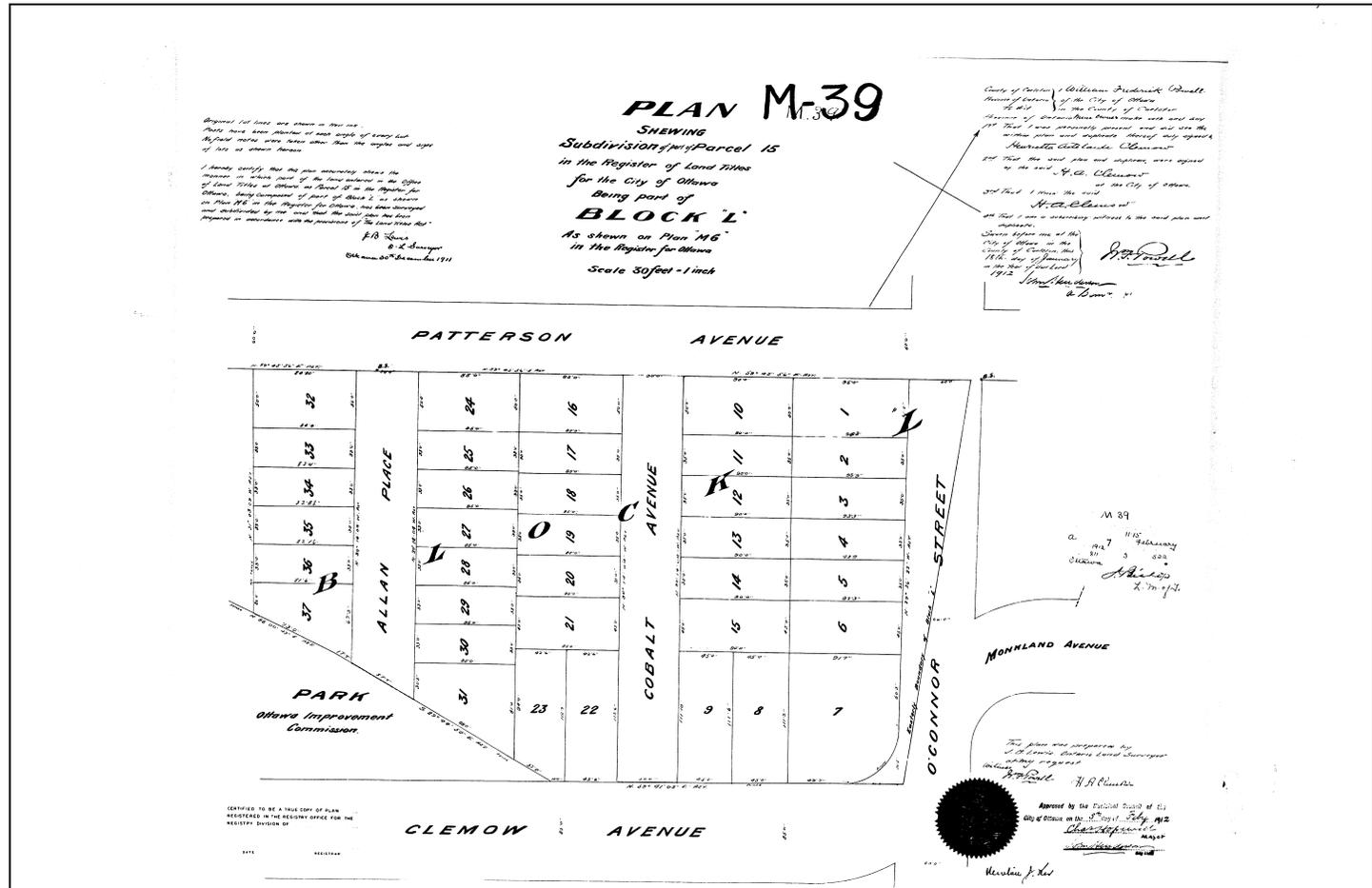


FIGURE 14 : PLAN ENREGISTRÉ ILLUSTRANT LE LOTISSEMENT DE 1912 DE L'ÎLOT L, UN TERRAIN APPARTENANT À HENRIETTA CLEMOW.

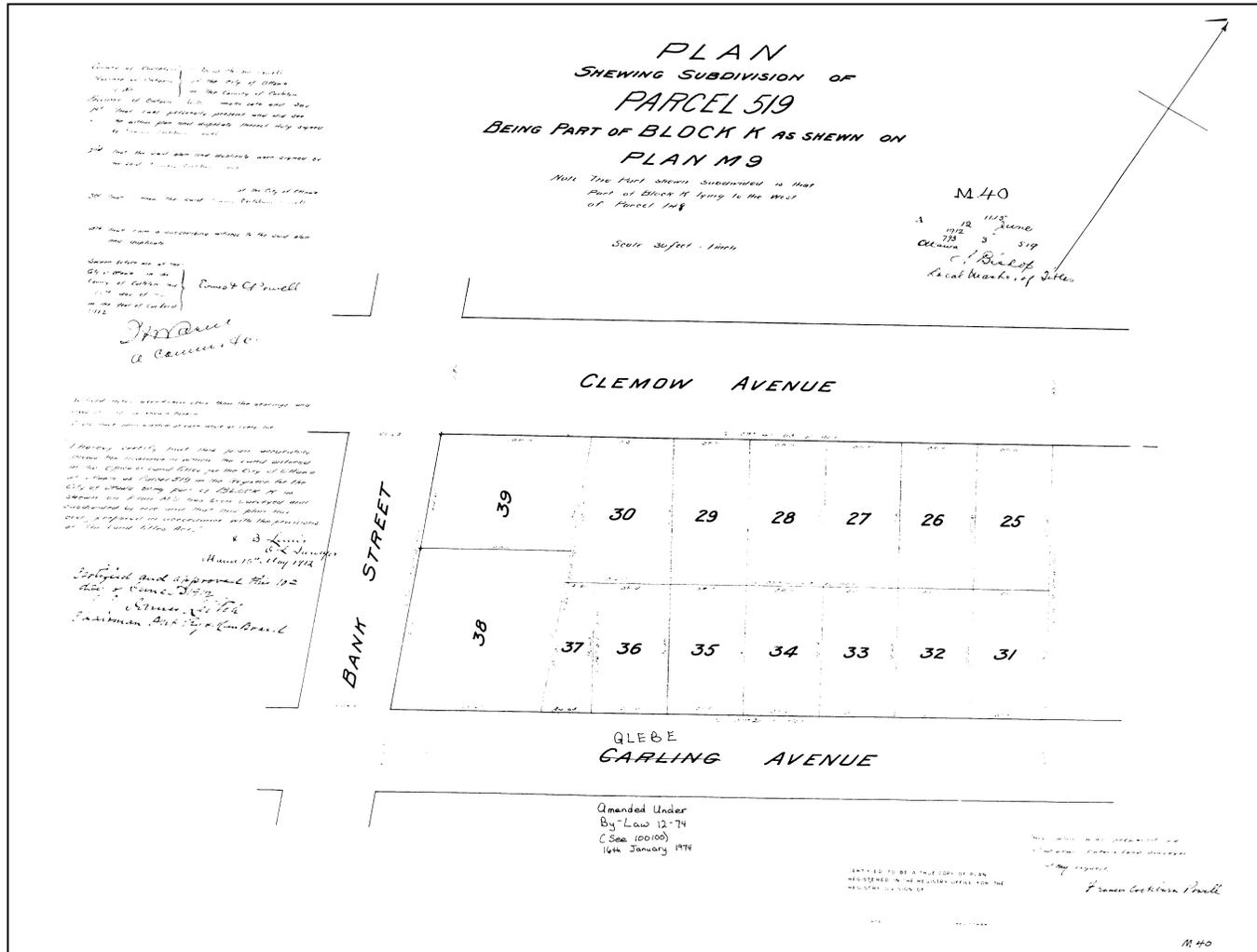


FIGURE 15 : PLAN ENREGISTRÉ ILLUSTRANT LE LOTISSEMENT DE 1912 DU TERRAIN SITUÉ ENTRE LES AVENUES CLEWOW ET GLEBE, APPARTENANT À L'ORIGINE À WILLIAM F. POWELL

WERNER ERNST NOFFKE

Werner Ernst Noffke fut l'un des plus prolifiques architectes du XX^e siècle à Ottawa, où il pratiqua de 1901 à 1960. On retrouve de nombreux exemples de son travail partout à Ottawa et, comme le note Harold Kalman dans son catalogue des œuvres de Noffke :

« On a dit que l'on pouvait naître dans un hôpital conçu par Noffke, étudier dans une école conçue par Noffke, se marier dans une église conçue par Noffke, travailler dans un bureau conçu par Noffke, vivre dans une maison conçue par Noffke et être conduit à son dernier repos dans une chapelle funéraire conçue par Noffke. »³¹



FIGURE 16 : PISCINE CHAMPAGNE, 1922

Werner Noffke était célèbre pour sa grande polyvalence et son ouverture aux idées et aux styles nouveaux. Il a été noté que cette ouverture d'esprit était « sans nul doute l'un des facteurs du succès de Noffke ». ³²

W.E. Noffke est natif de Stolp (Pologne actuelle) en 1878. En 1883, la famille Noffke émigre à Ottawa. À leur arrivée au Canada, les Noffke s'associent étroitement à la petite, mais en pleine croissance, communauté allemande de la ville. ³³ L'intérêt et la formation des Noffke en matière d'architecture se manifestèrent tôt, à une époque où la profession n'avait encore rien d'officiel. Adolescent, Noffke fut l'élève de l'architecte local Adam Harvey, avant de suivre des cours du soir à la Fine Arts Association d'Ottawa. En 1896, Noffke commença à travailler au cabinet de Moses Chamberlain Edey en tant que dessinateur. Outre son expérience pratique avec Edey, Noffke prit contact avec de futurs clients, dont William Powell. Noffke établit sa pratique en association avec George Northwood de Winnipeg en 1901. Bon nombre des premiers

³¹ Kalman, Harold and Mackie, Joan. *The Architecture of W.E. Noffke*. Patrimoine Ottawa, 1976.

³² Ricketts, Shannon. *W.E. Noffke: an Ottawa Architect*. Master's Research Paper, Université Carleton, 1990.

³³ Ibid.

projets de Noffke furent le résultat de ses premiers travaux au cabinet de Moses Edey, y compris un projet d' « îlot de six immeubles » pour M. A. Sparks.³⁴

Dans les premières années, Noffke suivit la tendance de l'époque en matière d'architecture domestique et construisit essentiellement de grandes maisons en brique, alliant des éléments classiques au style néo-reine-Anne. La première commande privée d'importance obtenue par Noffke lui fut adressée en 1907 par John J. Codville, qui souhaitait faire construire une grande résidence à l'extrémité est de l'avenue Daly, près de la rivière Rideau. On retrouve la trace des projets non domestiques de Noffke un peu partout à Ottawa, notamment le bureau de poste central d'Ottawa, érigé en 1938 et combinant des éléments des styles château et art déco dans cette pierre angulaire de la rue Sparks. Noffke a également dessiné la piscine Champagne en 1922, un édifice qui présente des éléments de style néocolonial espagnol qui lui valut plus tard sa célébrité. Noffke accepta son dernier projet en 1960, alors qu'il avait 82 ans. Il mourut quatre ans plus tard, à l'âge de 86 ans.

L'aménagement du domaine Clemow fut sans doute la plus vaste entreprise d'architecture domestique de Noffke.³⁵ Il fut engagé par William Powell en 1913 pour lancer l'aménagement du secteur du domaine Clemow entourant le parc Central et le ruisseau Patterson. Il eut pour mission de construire cinq maisons en 1913. C'est au cours de cet aménagement que Noffke commença à démontrer un véritable intérêt pour le style néo-espagnol, qui deviendra son style de prédilection. La maison qu'il dessina pour William Powell au 85, avenue Glebe en 1913 constitue un bel exemple de ce style et un point de repère dans le district de conservation du patrimoine. La version du style néocolonial espagnol de Noffke illustre également son goût pour le bungalow nord-américain et le style vernaculaire des Prairies de Frank Lloyd Wright ainsi que pour l'architecture de l'élève de



FIGURE 17 : MAISON POWELL, 85, AVENUE GLEBE

³⁴ Ibid.

³⁵ Ibid.

Wright natif de la région, Francis Sullivan.³⁶ L'engagement de Noffke dans l'aménagement du domaine Clemow sembla progresser après l'obtention en 1913 de contrats de construction de maisons individuelles pour des clients particuliers, comme la résidence Plaunt au 1, avenue Clemow en 1915. Noffke continua de dessiner des maisons dans le domaine Clemow jusqu'en 1927.



FIGURE 18 : RÉSIDENCE PLAUNT, 1, AVENUE CLEMOW

³⁶ Ibid.



FIGURE 19 : 20, AVENUE CLEMOW

6.2 ANALYSE ARCHITECTURALE

Le district présente une grande variété de styles architecturaux caractéristiques des quartiers d'Ottawa à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. Les styles édouardien, Arts and Crafts et néocolonial espagnol prédominent particulièrement (se reporter à la figure 21 – Répartition des styles architecturaux). Une brève description de ces styles et de la manière dont ils ont été caractérisés dans le domaine Clemow Est est fournie ci-dessous.

- Classicisme édouardien : Les principales caractéristiques du classicisme édouardien retrouvé sur le domaine Clemow Est comprennent les constructions en brique, les éléments décoratifs simples des extrémités des pignons ou les porches élaborés soutenus par des colonnes d'inspiration classique, les appuis et les linteaux en pierre ainsi que les grandes fenêtres.
- Arts and Crafts : Le style Arts and Crafts au domaine Clemow Est trouve de toute évidence son influence dans les maisons de campagne anglaises. De nombreuses maisons sont revêtues de stuc et présentent de larges avant-toits en surplomb (dont certains sont à consoles), des fenêtres à carreaux multiples et des lignes de toiture irrégulières.
- Néocolonial espagnol : Le style néocolonial espagnol était très prisé par Noffke et est bien représenté au domaine Clemow Est. Parmi les caractéristiques de ce style que l'on retrouve au domaine Clemow, notons les revêtements de stuc (pour imiter l'adobe), les toitures en tuiles rouges, les pignons curvilignes, les fenêtres et les portes à arche.
- Renaissance Tudor : Le domaine Clemow Est compte de nombreuses maisons de style renaissance Tudor ou présentant des détails Tudor. Parmi les caractéristiques de ce style retrouvées dans le district, mentionnons les faux pans de bois, les fenêtres en verre de plomb, les toits à forte pente et les lignes de toiture irrégulières.



FIGURE 20 : RÉPARTITION DES STYLES ARCHITECTURAUX

CLASSICISME ÉDOUARDIEN



FIGURE 21 : 66, AVENUE GLEBE

Le 66, avenue Glebe est un bel exemple de classicisme édouardien retrouvé au domaine Clemow Est. La plupart des immeubles édouardiens du district sont regroupés du côté sud de l'avenue Glebe. Le 66, avenue Glebe fut construit en 1911 pour Charles Lough et représente bien les maisons imposantes mais simples construites pendant cette période. Cette maison de deux étages et demi, de plan rectangulaire, est surmontée d'un toit en croupe. Un pignon coupe la façade de l'édifice, où l'on retrouve également une corniche simple, une moulure dentelée et une frise. La maison présente un plan à entrée latérale typique avec un porche à deux étages d'inspiration classique, soutenu par des colonnes ioniques cannelées de pleine hauteur et un toit à pignon. Le porche supérieur a été fermé subséquemment.

ARTS AND CRAFTS

FIGURE 22 : 7, AVENUE CLEMOW

Cette maison de deux étages revêtue de brique jaune et à fondations de pierre présente un plan rectangulaire et est surmontée d'un toit en croupe tronqué et d'une lucarne en chien assis. Elle présente de grands avant-toits en surplomb et de larges consoles en bois. Le plan à entrée latérale est caractérisé par un vestibule en arche dont la porte est surmontée d'une arche en pierre. La maison donne sur le parc Central.

RENAISSANCE TUDOR



FIGURE 23 : 18, AVENUE CLEMOW

La maison située au 18, avenue Clemow fut construite en 1923 par l'architecte W.E. Noffke. Elle constitue un bel exemple du style renaissance Tudor retrouvé au domaine Clemow Est. Facilement associée au style renaissance Tudor grâce à son imitation de

colombage Tudor, la maison du 18, avenue Clemow présente d'autres caractéristiques typiques de ce style, notamment la cheminée centrale en pierre, le parement de stuc et de pierre ainsi que les fenêtres à battant en verre de plomb.

NÉOCOLONIAL ESPAGNOL



FIGURE 24 : MAISON POWELL AU 85, AVENUE GLEBE

La maison Powell, située au 85, avenue Glebe, constitue un excellent exemple du style néocolonial espagnol à Ottawa. L'utilisation du stuc lisse pour imiter l'adobe et le toit en tuiles d'argile rouge sont autant d'éléments propres à ce style. Cette maison comporte

également des pilastres aux angles et une porte cochère qui enjambe l'entrée privée circulaire. Les larges consoles d'avant-toit et les débords de chevrons exposés sont également caractéristiques de ce style.

6.3 PAYSAGE CULTUREL

Le domaine Clemow Est offre un paysage culturel particulier constitué d'une variété éclectique de styles architecturaux et d'un tracé de rues du début du XX^e siècle axé particulièrement sur le parc Central. Les maisons qui longent l'avenue Clemow ont un lien étroit avec le parc Central. L'avenue Clemow est fermée à la circulation de transit depuis les années 1970 et la rue est calme. La disposition des maisons les fait donner sur le parc et le paysage de rue. À titre d'exemple, le 18, avenue Clemow donne à la fois sur l'avenue Clemow et le parc Central, mais le parc est également situé juste à l'est de la propriété. L'implantation du lot et son aménagement paysager offrent une transition harmonieuse entre les espaces public et privé. Aucune clôture imposante ne vient séparer la propriété du parc, les arbres mûrs et les buissons séparent discrètement les deux espaces. De la même manière, les récents aménagements réalisés dans le district tiennent compte de l'importance du parc. Les maisons situées aux 206-226, avenue Patterson sont toutes en relation avec le parc.

Le parc Central en lui-même est le cœur du paysage culturel de ce secteur et est l'un des premiers parcs de district créés par la Commission d'amélioration d'Ottawa au début du XX^e siècle.

Conçu comme un espace de retour au calme et de loisirs passifs, le parc remplit toujours ces fonctions aujourd'hui. Le tracé des sentiers et les arbres mûrs sont autant d'éléments importants qui contribuent au sentiment d'appartenance au lieu. Le parc est séparé en deux par l'avenue Clemow, et les deux parties présentent un paysage légèrement différent. Celle située au sud-est de l'avenue Clemow englobe le bras du ruisseau Patterson et offre un cadre riverain ombragé propice aux loisirs paisibles, tandis que la partie nord du parc, impeccable, est serpentée par des sentiers et recouverte de pelouses verdoyantes.



FIGURE 25 : RUISSEAU PATTERSON ET PONT DE LA RUE O'CONNOR

L'agencement du district du domaine Clemow Est par rapport au parc Central en tant que tel fait également partie intégrante du patrimoine du district. Les nombreuses maisons dont la cour avant ou arrière donne sur le parc offrent un mélange d'espaces publics et privés là où les limites de propriété jouxtent le parc et grâce aux éléments d'aménagement paysager. L'association avec le parc Central est importante pour le contexte de ce secteur. Le parc Central est non seulement un point de repère pour cette enclave, mais également pour le Glebe dans son ensemble. Le parc constitue un exemple important d'aménagement d'un parc de district à Ottawa car il fut parmi les premiers de ce type créés par la CAO. Les lampadaires à ampoules qui longent l'avenue Clemow rappellent avec à propos le travail de la CAO.

Le paysage de rue du domaine Clemow Est est constitué de deux rues principales, les avenues Glebe et Clemow. Ces deux rues sont calmes et accueillent une circulation essentiellement locale. Les cours avant sont généralement petites et agrémentées de petits espaces gazonnés, d'arbres mûrs et de massifs de fleurs ou de rocailles. Les clôtures ne sont pas fréquentes dans ce secteur et on observe donc souvent une transition ininterrompue entre l'espace public du parc et l'espace privé des cours.



FIGURE 26 : VUE DU PARC CENTRAL EN DIRECTION EST DEPUIS LA RUE BANK

7.0 LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AU DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Ces lignes directrices visent à compléter les documents de politique existants (*Plan officiel, Loi sur le patrimoine de l'Ontario*) et à aborder plus précisément le caractère patrimonial du domaine Clemow Est. Tous les projets entrepris à partir de ces lignes directrices doivent également respecter les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*³⁷, modifiées occasionnellement.

PERMIS DE MODIFICATION DU PATRIMOINE

Toutes les propriétés situées dans le district sont désignées en vertu de la partie V de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et, à ce titre, toute modification importante doit faire l'objet d'une demande de permis de modification du patrimoine. Cette demande de permis doit être approuvée par le Conseil municipal avant d'être acceptée. Le personnel de la Ville utilise les lignes directrices de la présente section pour évaluer toutes les demandes de modification des propriétés situées dans le district de conservation du patrimoine. Les modifications mineures ne nécessitent pas de permis de modification du patrimoine et sont décrites à la section 2.8.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE CONCEPTION

Ces lignes directrices en matière de conception visent à garantir la conservation des ressources patrimoniales individuelles et du caractère général du district du domaine Clemow Est. Elles serviront à évaluer les projets d'aménagement visant des modifications ou des ajouts à des bâtiments existants ou des projets d'aménagement intercalaire. Ces lignes directrices sont divisées en trois sections principales :

³⁷ Les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada* peuvent être consultées en ligne sur le site www.historicplaces.ca

1. Lignes directrices visant les bâtiments contribuant à la valeur au plan du patrimoine culturel
2. Lignes directrices visant les paysages culturels
3. Lignes directrices visant les nouveaux aménagements intercalaires dans le district de conservation du patrimoine

OBJECTIFS

- Les **bâtiments ayant une valeur sur le plan du patrimoine culturel** seront préservés, protégés et mis en valeur grâce à une restauration et un entretien permanents.
- Le **paysage culturel** du domaine Clemow Est sera protégé et conservé grâce à la préservation du tracé des rues historique, à la conservation des arbres mûrs et à la préservation et à la mise en valeur d'espaces publics comme le parc Central.
- Les **nouveaux aménagements intercalaires** seront d'un style contemporain qui viendra compléter et mettre en valeur le caractère du district.

Les bâtiments classés dans les catégories 1 à 3 sont considérés comme « jouant un rôle de contribution » dans le district. Ils contribuent à conférer au district un caractère et une valeur patrimoniaux d'ensemble. Les bâtiments de catégorie 4 ne jouent en revanche aucun rôle de contribution et présentent peu d'importance patrimoniale.

<i>Adresse</i>	<i>Statut</i>	<i>Adresse</i>	<i>Statut</i>	<i>Adresse</i>	<i>Statut</i>
1, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	50, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>	92-94, av. Glebe	<i>Joue un rôle</i>
5, avenue Clemow	<i>Ne joue aucun rôle</i>	52, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>	550, rue O'Connor	<i>Joue un rôle</i>
7, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	54, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>	515, rue O'Connor	<i>Joue un rôle</i>
11, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	58, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>	517, rue O'Connor	<i>Joue un rôle</i>
15, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	64, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>	12, place Allan	<i>Joue un rôle</i>
18, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	66, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>	15, place Allan	<i>Joue un rôle</i>
20, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	68, avenue Glebe	<i>Ne joue aucun rôle</i>		
24, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	74-76, av. Glebe	<i>Joue un rôle</i>		
26, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	80, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>		
27, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	84, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>		

28, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	85, avenue Glebe	<i>Joue un rôle</i>
29, avenue Clemow	<i>Joue un rôle</i>	89, avenue Glebe	<i>Ne joue aucun rôle</i>
206-226, Patterson	<i>Ne joue aucun rôle</i>	88-90, av. Glebe	<i>Joue un rôle</i>

7.1 LIGNES DIRECTRICES GÉNÉRALES VISANT LES BÂTIMENTS JOUANT UN RÔLE DE CONTRIBUTION

7.1.1 CONSERVATION ET ENTRETIEN

Ces lignes directrices encouragent fortement la conservation, la restauration et l'entretien permanent des éléments caractéristiques des bâtiments jouant un rôle de contribution dans le district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est. Elles ont pour objectif général de conserver autant que possible les matériaux d'origine et d'assurer l'utilisation de matériaux de remplacement les plus appropriés et plus conformes au caractère patrimonial des bâtiments.

TOITS

- La restauration des tuiles espagnoles ou des bardeaux en cèdre est encouragée lorsqu'il peut être prouvé que ce type de matériau a été utilisé à l'origine.
- Si des bardeaux d'asphalte sont utilisés, leur couleur doit être conforme au caractère du bâtiment d'origine.
- Les cheminées doivent être conservées et entretenues. Si elles ne sont pas fonctionnelles, elles doivent être conservées et bouchées.
- Les lignes de toiture originales (pignons, arêtes, mansardes, toits-terrasses, etc.) doivent être conservées.



FIGURE 27 : TOIT EN TUILES D'ARGILE

REVÊTEMENT

- La conservation et la restauration des revêtements d'origine sont fortement encouragées. Tout revêtement remplacé doit l'être à l'identique.
- Les revêtements en matériaux contemporains (vinyle ou aluminium) ne seront pas approuvés.
- Seules des méthodes douces et non abrasives doivent être utilisées pour nettoyer les bâtiments de brique et de pierre. Le sablage par jet n'est pas approprié pour nettoyer la brique ou la pierre.
- Le rejointoiment des bâtiments en brique ou en pierre dans le district doit être effectué avec soin; il convient de veiller à ce que des mortiers à base de chaux soient utilisés lors des travaux de rejointoiment.



FIGURE 28 : PAREMENT EN STUC LISSE AU 85, AVENUE GLEBE

FENÊTRES ET PORTES

- Les fenêtres, les contre-fenêtres et les portes en bois d'origine doivent être conservées et restaurées autant que possible.
- Les fenêtres en verre de plomb et les vitraux d'origine doivent être conservés et restaurés autant que possible.
- L'installation ou le remplacement de fenêtres et de portes en matériaux contemporains (vinyle ou aluminium) ou de style contemporain ne sera pas autorisé. Un bon rendement énergétique peut être obtenu en restaurant les fenêtres et les portes existantes et en installant des bandes coupe-froid et des contre-fenêtres en bois.
- Si le remplacement d'une partie ou de la totalité des fenêtres d'origine d'un bâtiment est nécessaire, les nouvelles fenêtres doivent être inspirées des éléments d'origine. Le matériau, la forme, la taille et le profil des meneaux des nouvelles fenêtres doivent correspondre à ceux des fenêtres d'origine. S'il n'existe aucune preuve documentaire de l'apparence des fenêtres d'origine, la conception des fenêtres de remplacement doit s'inspirer d'exemples locaux de maisons similaires et non pas imiter un style d'époque en particulier.

PORCHES

- Les porches doivent être conservés et entretenus, y compris les éléments décoratifs tels que les garde-corps et les balustrades. Tout élément de remplacement doit être conforme à l'original.
- Si un propriétaire souhaite reconstruire un porche manquant, la conception doit se fonder sur une preuve documentaire (p. ex., des photographies historiques). Si aucune preuve n'existe, la conception du porche doit s'inspirer d'exemples locaux de bâtiments similaires.
- S'il faut modifier la hauteur des rampes pour répondre aux normes du Code du bâtiment, des pièces doivent être ajoutées aux rampes existantes pour créer une rampe horizontale différente, mais qui s'harmonise à l'ensemble.
- La restauration de porches doit être faite à l'aide de matériaux appropriés pour tous les éléments. À titre d'exemple, le remplacement de colonnes de bois par des colonnes de fibre de verre ne constitue pas une intervention appropriée.



FIGURE 29 : PORCHE SUR L'AVENUE GLEBE



FIGURE 30 : PORCHE SUR L'AVENUE CLEMOW

ÉLÉMENTS DÉCORATIFS

- Les ornements architecturaux qui contribuent à la valeur patrimoniale du bâtiment doivent être autant que possible restaurés et conservés.
- Les ornements en bois doivent être entretenus régulièrement pour repérer et réparer les zones où l'eau a pénétré.



FIGURE 32 : CONSOLES D'AVANT-TOITS EN BOIS



FIGURE 31 : BORDURE DE PIGNON ET FAÎTEAU DÉCORATIFS

ESPACES PUBLICS ET PAYSAGE DE RUE

- Les lampadaires d'époque doivent être entretenus et conservés dans tout le district, mais plus particulièrement devant le parc Central.
- Les espaces ouverts du parc Central et du ruisseau Patterson seront conservés en tant que paysage du patrimoine culturel représentant une époque importante du développement du Glebe et de la ville d'Ottawa dans son ensemble.
- Toute modification aux allées piétonnières, à l'aménagement paysager ou à d'autres éléments du parc Central tiendra compte du paysage historique du parc et devra faire l'objet de l'obtention d'un permis de modification du patrimoine.
- Les nouveaux aménagements doivent tenir compte de la nature de l'espace ouvert du district, notamment grâce à des retraits et à un aménagement paysager appropriés.
- Les arbres mûrs et les trottoirs sont essentiels pour conférer au district son caractère et doivent être protégés.
- Le tracé historique des rues entourant le parc Central et le ruisseau Patterson doit être préservé afin de conserver le paysage culturel d'une banlieue inspirée par un promoteur et l'histoire de la promenade Clemow-Monkland.



FIGURE 33 : LAMPADAIRES ET ARBRES DE RUE LE LONG DE L'AVENUE CLEMOW

7.1.2 MODIFICATIONS ET AJOUTS À DES BÂTIMENTS JOUANT UN RÔLE DE CONTRIBUTION

- Les modifications et les ajouts à des bâtiments jouant un rôle de contribution doivent s'harmoniser avec la structure existante, y être subordonnés et se distinguer de l'original. L'historicisme et la falsification d'un style architectural passé dans une nouvelle annexe sont fortement déconseillés.
- Toute nouvelle annexe jouant un rôle de contribution doit respecter les éléments caractéristiques ainsi que les attributs patrimoniaux du district dans son ensemble.
- Une annexe à un bâtiment existant ne doit pas dépasser la hauteur de la pente de toit dudit bâtiment.
- Lorsqu'ils sont inspirés d'autres bâtiments jouant un rôle de contribution du district et du bâtiment concerné, les modifications et les ajouts doivent être cohérents en ce qui concerne la taille, l'échelle et la volumétrie, mais doivent être conçus d'une manière contemporaine.
- Les nouveaux ajouts doivent respecter le ratio mur-fenêtres et les proportions respectives de ces éléments sur l'ancien bâtiment.
- Les lucarnes, les lanterneaux, les panneaux solaires ou tout autre élément nouvellement aménagé sur le toit doivent être situés sur le pan de toit arrière.

7.1.3 AMÉNAGEMENT PAYSAGER PRIVÉ

- Les habitations du domaine Clemow Est sont généralement en retrait de la rue et présentent des cours avant de superficie réduite et non clôturées. La conservation de l'aménagement paysager actuel et des arbres mûrs est fortement encouragée.
- La plantation d'arbres est encouragée. Les nouveaux arbres doivent appartenir à des essences à feuilles caduques offrant un couvert forestier généreux.
- Les arbres mûrs situés sur des terrains privés doivent être conservés, en particulier du côté nord de l'avenue Glebe et du côté sud de l'avenue Clemow, où l'espace privé et l'espace public du parc Central se confondent.
- Les cours avant du domaine Clemow Est ne présentaient pas à l'origine de clôture, et leur installation n'est donc pas encouragée.
- Le Règlement sur la conservation des arbres exige que toute personne souhaitant abattre un arbre distinctif (tronc d'un diamètre d'au moins 50 cm) obtienne d'abord un permis d'enlèvement d'un arbre distinctif de la Ville.
- La création de places de stationnement en cour avant ne sera pas autorisée.

7.2 LIGNES DIRECTRICES VISANT LES AMÉNAGEMENTS INTERCALAIRES DANS LE DISTRICT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Ces lignes directrices ont été élaborées pour aider les propriétaires, les architectes, les urbanistes et les groupes communautaires dans l'élaboration et l'évaluation de projets d'aménagement intercalaire dans le district de conservation du patrimoine. Elles visent à orienter la réalisation d'aménagements intercalaires adaptés et contextuels, qui contribueront à valoriser les attributs du district de conservation du patrimoine plutôt qu'à les appauvrir.

7.2.1 NOUVEAUX BÂTIMENTS

- Les nouveaux bâtiments doivent contribuer au caractère patrimonial du district et non pas l'atténuer.
- La conception des nouveaux bâtiments doit être compatible avec les bâtiments jouant un rôle de contribution du district en ce qui concerne l'échelle, la volumétrie, la hauteur, les retraits, le niveau des entrées, les matériaux et les motifs de fenêtrage.
- Le profil des toits et l'emplacement des avant-toits ou du garde-corps doivent être prévus de manière à ce que la hauteur apparente et la forme du toit soient compatibles avec celles des résidences des environs immédiats et avec le paysage de rue en général.
- Les garages complets et les entrées sous le niveau du sol ne sont pas autorisés.
- Le rez-de-chaussée des nouvelles constructions doit être conçu de manière à ce que leur hauteur au-dessus du sol soit compatible avec celle du paysage de rue.

7.3 MODIFICATIONS NE NÉCESSITANT PAS DE PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE

Les modifications mineures suivantes ne nécessitent pas l'obtention d'un permis de transformation de biens patrimoniaux en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* :

- Les modifications intérieures
- Les travaux de peinture, les couleurs de peinture
- L'entretien courant et continu d'un bâtiment, comme les travaux de rejointoiement, la pose d'une nouvelle toiture et les réparations aux fondations
- La réparation, avec les mêmes matériaux, d'éléments existants, notamment les toits, les revêtements extérieurs, les corniches, les consoles, les colonnes, les balustrades, les porches et les marches, les entrées, les fenêtres, les fondations et les éléments décoratifs en bois, en métal ou en pierre
- Les modifications mineures à l'arrière d'un bâtiment
- Les modifications à l'aménagement de finition

7.4 PERMIS EN MATIÈRE DE PATRIMOINE DÉLIVRÉS PAR LE PERSONNEL DE LA VILLE

L'article 42 (16) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* stipule ce qui suit :

« Le conseil d'une municipalité peut, par règlement municipal, déléguer à un employé ou fonctionnaire de la municipalité le pouvoir qu'il a de délivrer des permis de transformation de biens situés dans un district de conservation du patrimoine désigné aux termes de la présente partie... »

Dans le district de conservation du patrimoine du domaine Clemow Est, le personnel de la Ville est autorisé à délivrer des permis de transformation de biens patrimoniaux, au nom du Conseil municipal, si le projet est compatible avec les lignes directrices décrites dans le présent document. Les requérants sont invités à prendre rendez-vous avec un planificateur en conservation du patrimoine pour discuter de leur projet avant de déposer leur demande officielle. Cette consultation préalable permettra d'informer le planificateur et le requérant au sujet du projet et des exigences supplémentaires en matière de modification, et contribuera à

accélérer le processus lorsque la demande aura été officiellement présentée. C'est lors de cette étape que le requérant pourra être avisé des autres exigences du processus de planification (c.-à-d. la demande de réglementation du plan d'implantation).

Dans les cas suivants, et à la discrétion du planificateur en conservation du patrimoine, l'approbation par le Conseil municipal d'une demande de permis en matière de patrimoine pourra être exigée :

- La construction de nouveaux bâtiments dans le district
- Les projets non conformes aux lignes directrices décrites dans le présent document
- Les modifications apportées à l'aménagement paysager du parc Central

8.0 BIBLIOGRAPHIE

Burgess, Wayne F. "Glebe To Have Neighbourhood-Wide 40 km/h Speed Limit!" *Glebe Community Association Noticeboard*. [<http://www.theglebeonline.com/>]. 29 Oct. 2003.

Farr, D. M. L. *A Church in the Glebe: St. Matthew's, Ottawa, 1898-1988: a history prepared for the occasion of the 90th anniversary of St. Matthew's Church*. St. Matthew's Anglican Church, Ottawa: 1988.

Gordon, David L.A. "Frederick G. Todd and the Origins of the Park System in Canada's Capital." *Journal of Planning History*. 2002:1, pp. 29-57

Kalman, Harold and Mackie, Joan. *The Architecture of W.E. Noffke*. Patrimoine Ottawa, 1976.

Leaning, John. *The Story of the Glebe*. M.O.M. Printing: octobre 1999.

Lewis, Al. *The Glebe: Evolution of an Ottawa Neighbourhood*. . Novembre 2002.

Marsh, James H. "Building the Rideau Canal." *L'encyclopédie du Canada*. Fondation Historica du Canada: 2004.

McKeown, Bill. Ottawa's Streetcars. Railfare Books: Pickering. 2004

Meredith, Colbourne. Version annotée du document de Frederick Todd intitulé "Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission." 1913

Merriam-Webster's Collegiate Dictionary, Tenth Edition. Merriam-Webster, Incorporated: 2002.

OC Transpo. "History of Public Transit in Ottawa." http://www.octranspo.com/about_main_696.htm

Ottawa Collegiate Ex-Pupils Association. *A History of the Ottawa Collegiate Institute, 1843-1903*. The Mortimer Company Limited, 1904.

Ricketts, Shannon. *W.E. Noffke: an Ottawa Architect*. Master's Research Paper, Université Carleton, 1990.

Taylor, John. *Ottawa: An Illustrated History*. James Lorimer & Company, 1986.

Taylor, John. (1989). "City Form and Capital Culture: Remaking Ottawa." Planning Perspectives. 4:1 pp. 79-105.

Todd, Frederick. Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission. Août 1903.

9.0 RÉFÉRENCES DES FIGURES

1. Ville d'Ottawa
2. Bibliothèque et Archives Canada. N° MIKAN en ligne 3212679
3. Bibliothèque et Archives Canada. N° MIKAN en ligne 3261568
4. McKeown, Bill. *Ottawa's Streetcars*. Railfare Books: Pickering. 2004
5. Todd, Frederick. "Preliminary Report to the Ottawa Improvement Commission." Août 1903
6. Frederick Todd, 1909. McCord Museum, collection W. Notman and Sons. II175018
7. William James Topley Studio Fonds. Bibliothèque et Archives Canada. PA-010130
8. William James Topley Studio Fonds. Bibliothèque et Archives Canada. PA-013015
9. William James Topley Studio Fonds. Bibliothèque et Archives Canada. 3202955
10. William James Topley Studio Fonds. Bibliothèque et Archives Canada. 3240295
11. Ville d'Ottawa
12. William James Topley Studio Fonds. Bibliothèque et Archives Canada. 3318896
13. Plan R de la Ville d'Ottawa
14. Plan R de la Ville d'Ottawa
15. Plan R de la Ville d'Ottawa
16. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
17. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
18. Canada. Ministère de l'Intérieur / Bibliothèque et Archives Canada / PA-03433
19. Canada. Ministère de l'Intérieur / Bibliothèque et Archives Canada / PA-034349

20. Canada. Ministère de l'Intérieur / Bibliothèque et Archives Canada / PA-034338
21. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
22. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
23. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
24. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
25. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
26. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
27. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
28. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
29. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
30. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
31. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
32. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
33. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
34. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
35. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
36. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance
37. Ville d'Ottawa, Urbanisme et Gestion de la croissance